

**ASSOCIATION DES MEDECINS VETERINAIRES DE
LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

A.M.V.C.



**PLAN
PLAN STRATEGIQUE
2016 - 2022**

Janvier 2017

PLAN STRATEGIQUE 2016 - 2022

**Association des Médecins Vétérinaires
de la République Démocratique du Congo
(AMVC)**

Janvier 2017

Table des matières

Avant-propos	5
1. Introduction	7
2. Vision et Mission de l'AMVC	10
2.1. Vision	10
2.2 Mission	10
3. Les valeurs de l'AMVC.....	12
3.1 Professionnalisme.....	12
3.2 Efficacité	13
3.3 Respect des animaux.....	13
3.4 Loyauté.....	13
3.5 Responsabilité.....	14
3.6 Disponibilité	14
3.7 Redevabilité.....	15
3.8 Transparence	15
3.9 Confraternité	15
4. Analyse du contexte institutionnel et du cadre de fonctionnement de l'AMVC.....	16
5. Opportunités et menaces de l'AMVC	16
5.1 Opportunités	16
5.2 Menaces	17
6 Forces et faiblesses de l'AMVC	18
6.1 Forces	18
6.2 Faiblesses	18

7. Cadre stratégique de l'AMVC 2016- 2019.....	20
8. Les Hypothèses	23
9. Les préalables	23
10. Les résultats et les actions prioritaires retenues ..	25
11. Plan d'actions	28
12. Budget pour années 1 à 3	34
13. Annexe.....	47





Avant-propos

Vendredi 25 septembre à New York, les 193 Etats membres des Nations Unies ont adopté, à l'unanimité, les 17 Objectifs du Développement Durable (ODD). Il s'agit d'un ensemble d'objectifs de développement durable pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable. Chaque objectif comporte des cibles spécifiques à atteindre dans les 15 prochaines années. Pour que ces objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part : le Gouvernement, le Secteur privé, la Société civile et chaque citoyen dans son secteur d'activités.

L'Association des Médecins Vétérinaires de la République Démocratique du Congo (AMVC) n'entend pas déroger à cet appel de l'Organisation des Nations Unies. Sa vision de voir une République Démocratique du Congo (RDC) dans laquelle la production, l'amélioration et la protection animale constituent l'une des stratégies de base de son développement se marie avec au moins trois des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD). Il s'agit de « pas de pauvreté/ODD1 », « Faim zéro/ODD2 », « Paix, justice et institutions efficaces/ODD16 ».

L'AMVC, se voulant une organisation de référence, dynamique et capable de contribuer tant au maintien de la biodiversité qu'à la bonne santé de la population congolaise, doit disposer des moyens pour atteindre la mission qu'elle s'est assignée.

L'un de ces moyens est le plan stratégique, cette feuille de route

que se donne l'AMVC pour réaliser sa mission pour les six prochaines années.

Tâche très ardue tout de même dans le contexte particulier de cette association qui, malgré ses 29 ans d'existence, avait encore du plomb dans l'aile. Cela, à cause de certaines faiblesses que les membres de l'AMVC se sont engagés à transcender grâce aux forces et opportunités identifiées, soutenus par des valeurs devant leur servir de balise.

Ce cadre stratégique 2017-2022 comprend alors des résultats et actions prioritaires articulés dans un plan d'action budgétisé. Sa mise en œuvre et sa bonne application sont donc un défi à relever par chaque membre et en particulier par différents responsables désignés par ce plan stratégique.

Nous remercions toute l'équipe qui a travaillé à l'élaboration de ce document stratégique. Par ailleurs, nous voudrions rassurer divers partenaires, dont nous espérons des appuis multi-formes, de l'engagement de l'AMVC à suivre sa feuille de route conformément à sa vision et sa mission. Nous considérons au premier rang de ces partenaires le Gouvernement congolais et ses représentants sur l'ensemble des 26 provinces que compte la RDC. La solidarité et le partenariat de la grande famille vétérinaire mondiale à travers diverses associations de médecins vétérinaires nous sont également importants pour un fructueux échange d'expériences et de bonnes pratiques. L'adhésion de la population, premier bénéficiaire de notre existence et de notre travail, est aussi de plus cruciale.

Dr Bruno MITEYO NYENGE

Président du Conseil d'Administration de l'AMVC

1. Introduction

Dans tous les domaines de la vie, les acteurs se préoccupent de suivre leurs évolutions pour ne pas être déconnectés des réalités souvent complexes qui les entourent. L'Association des Médecins Vétérinaires de la République Démocratique du Congo n'a pas dérogé à cette règle.

Animée par le souci de redynamiser ses activités et de jouer pleinement son rôle dans la société congolaise, l'AMVC s'est résolue de procéder à une analyse institutionnelle et organisationnelle approfondie, allant de 1989, année de l'obtention de sa personnalité juridique, jusqu'à ce jour. Il s'avère que dans son fonctionnement, l'association a éprouvé des difficultés à se positionner dans le contexte particulier de la République Démocratique du Congo, à se faire connaître de la population, du grand public et à se faire accepter comme partenaire du Gouvernement, dont l'apport contribuerait aussi bien à la protection de la faune qu'à l'encadrement de la profession vétérinaire.

Dans le contexte actuel de la RDC, la protection de l'environnement est une priorité. Le pays doit promouvoir et protéger les espèces rares, apporter les soins nécessaires aux animaux domestiques et protéger la population de la consommation de toute denrée dangereuse. L'AMVC permettrait au pays d'avoir des interlocuteurs dignes de confiance et des experts disponibles pour atteindre cet objectif.

A travers l'AMVC, le pays disposerait des interlocuteurs de confiance et des experts qualifiés.

A l'issue de son congrès, l'AMVC a décidé de sortir de sa léthargie et d'œuvrer de manière plus professionnelle. Elle s'est dotée d'un Plan stratégique pour les six prochaines années (2016-2022).

Ce document-cadre est de grande importance et devrait servir de repère pour évaluer les performances d'année en année de l'Association lors des prochaines assemblées.

A l'issue de leur congrès national qui s'est tenu à Kinshasa au mois de septembre 2016, les membres de l'AMVC ont ainsi désigné 22 des leurs pour l'élaboration d'un Plan stratégique devant servir de cadre de référence à leurs actions communes pendant les six années à venir. Le groupe était constitué de médecins vétérinaires de la capitale et des provinces, dont 3 femmes et 19 hommes.

L'atelier s'est tenu du 23 au 26 septembre 2016, au Centre d'Accueil de la Caritas Congo Asbl, sous la facilitation de deux consultants du bureau AFGOR, Mme Clotilde BAWOTA et M. Rombaut NANA. Une fois adoptée, à l'issue de quatre jours de labeur assidu, l'ébauche du Plan a été approfondie par une équipe restreinte, notamment pour l'élaboration du Plan d'actions et du budget. Cette dernière étape, qui a duré 3 jours, a été complétée par la rédaction de l'actuel document final.

Travaillant tantôt en sous-groupes, tantôt en plénière, les participants ont dû recourir à une méthodologie basée sur une approche participative. Leur principal objectif était de produire un document cadre formulé en termes d'objectifs et de résultats en vue de donner un contenu opérationnel clair pour la vision et le travail de l'AMVC s'agissant des prochaines années.

La présentation du document actuel a été voulue simple et pratique. Suivant l'ordre des activités de l'atelier de planification stratégique, il reprend avant tout la vision, la mission et les valeurs de l'AMVC, telles que reformulées par l'atelier. En guise d'analyse, les opportunités et les menaces du contexte dans lequel l'association a été créée et est appelée à évoluer, tout comme les forces et les faiblesses liées à son mode de fonctionnement actuel ont été scrutées et qualifiées. Le cadre stratégique est articulé en impacts, résultats, indicateurs et activités. Des suppositions et préalables nécessaires à la réalisation des résultats ont été formulés. Le Plan d'actions et le budget constituent la dernière partie du document.

La mise en œuvre du Plan stratégique est subdivisée en deux parties. Le Plan d'actions est détaillé en priorités et budget pour les trois premières années. Les priorités et le budget de trois années suivantes seront définis à l'issue d'une évaluation à mi-parcours qui sera faite à l'issue de 3 ans.

2 Vision et Mission de l'AMVC

2.1 Vision

Après 29 ans d'existence, les membres de l'AMVC ont pris conscience que la direction que doit suivre l'association, conformément aux aspirations des membres n'était pas clairement explicitée et partagée avec l'ensemble de ceux-ci. Partant des statuts en vigueur et des activités réalisées jusqu'à présent, les membres de l'association réunis en atelier se sont attelés à exprimer leur perception de la société et du rôle qu'ils peuvent y jouer en tant qu'association. Ils ont traduit ce rêve de la manière suivante :

L'AMVC aspire au développement d'une R.D.C dans lequel la production, l'amélioration et la protection animale constituent l'une des stratégies de base.

Nous voulons être une organisation de référence, dynamique et capable de contribuer tant au maintien de la biodiversité qu'à la bonne la santé de la population.

2.2 Mission

La mission de l'AMVC se réalise à travers les activités ci-dessous :

- Créer et mettre à jour une base des données sur l'identification complète des membres, leur expertise et leurs activités;
- Promouvoir et défendre les droits et les devoirs de la profession vétérinaire;

-
- Promouvoir la connaissance des textes en rapport avec la protection animale, ainsi que leur application au sein de la société;
 - Assurer le renforcement des capacités pour la mise à niveau des médecins et des techniciens vétérinaires;
 - Mener des actions de conscientisation et de plaidoyer auprès des autorités sur la consommation saine et responsable des denrées d'origine animale et sur la standardisation des pratiques vétérinaires;
 - Sensibiliser la population sur les maladies transmissibles de l'animal à l'homme et vice-versa;
 - Initier et encourager les échanges d'expériences et des connaissances avec les médecins vétérinaires d'ailleurs.

3. Les valeurs de l'AMVC

En tant que corporation professionnelle, l'AMVC tient à déclarer son identité propre qui est définie aussi bien à travers ses statuts que dans le comportement de ses membres. Une telle identité s'exprime à travers des valeurs fortes portées par les membres et visant à sous-tendre les actions et les relations tant au sein même de l'association qu'avec les tiers.

Ces valeurs associatives sont reprises ci-après et sont essentielles et indispensables pour le partage de la vision et la réalisation de la mission de l'AMVC.

3.1 Professionnalisme

Pour l'AMVC, le professionnalisme est la capacité d'exercer le métier vétérinaire dans le respect des normes techniques. Elle concerne donc toutes les prestations réalisées par les médecins vétérinaires au sein de l'Administration vétérinaire, du secteur libéral (cabinets, pharmacies, etc.) et du secteur privé (fermes, industrie de transformation). Tous ceux qui ont une fonction technique ou qui assurent une gestion administrative en rapport avec l'activité vétérinaire (réunion, rapport, plaidoyer, sensibilisation et lobbying) sont tenus de garantir la qualité des services et des produits offerts d'une manière stricte et conforme aux prescrits des normes du métier.

Le vétérinaire congolais est appelé à la quête permanent de l'excellence dans ce qu'il est appelé à accomplir.

3.2 Efficacité

L'efficacité est la capacité d'agir avec des stratégies et des méthodes appropriées en vue d'atteindre les objectifs définis. L'AMVC planifie et met en œuvre des actions décidées par son assemblée générale, dans le cadre de son plan stratégique de manière à réaliser pleinement les effets escomptés. L'efficacité de ces actions repose non seulement sur la bonne exécution des activités, mais surtout sur la régularité du suivi et de l'évaluation des résultats. Ceci s'applique notamment dans les actions de plaidoyer et de lobbying que mène l'association.

3.3 Respect des animaux

Le comportement responsable de l'homme envers la faune assure la conservation et l'équilibre écologique indispensables à la vie sur terre. Les principes qui règlementent ce comportement peuvent être résumés en termes de respect de droits des animaux. Il convient de les faire connaître et de les faire appliquer. C'est cet objectif que visent les actions de sensibilisation (dans les écoles, les marchés, par les médias et réseaux sociaux).

Le vétérinaire considère l'animal comme un être vivant doté de sensibilité et d'intelligence qui a des droits, qu'il doit respecter pour le progrès de l'humanité et la sauvegarde de la bio-diversité.

3.4 Loyauté

Par loyauté, au sein de l'AMVC, il faut entendre l'engagement et la fidélité dans le respect des textes organiques et l'exercice des responsabilités reçues. La loyauté est une attitude d'intégrité

qui évite la fraude, améliore les relations interpersonnelles, prévient ou facilite la gestion de conflit, accroît la transparence dans la gestion des ressources. Le vétérinaire congolais estime fondamental l'engagement dans l'accomplissement de ses tâches et dans les relations interpersonnelles ainsi que la fidélité à la loi et aux textes organiques et légaux.

3.5 Responsabilité

La responsabilité signifie assumer une charge et être prêt à rendre compte des décisions et des actes que l'on prend. Le sens de responsabilité suppose la créativité, le souci de la bonne marche du travail et des activités ainsi que la capacité de prendre des risques mesurés. La responsabilité est un principe capital dans l'exercice du leadership au sein de l'association. Le vétérinaire congolais se veut responsable dans l'exercice de son métier ou de toute autre charge et se dispose à rendre compte des décisions et actes qu'il sera amené à prendre. A ce titre, il fait preuve d'esprit d'initiative et il est prêt à prendre des risques mesurés en cas de nécessité.

3.6 Disponibilité

Pour l'AMVC, la disponibilité est la promptitude à répondre à tout appel pour servir l'association. Cela concerne aussi l'ouverture au changement et à sa mise en œuvre. Cette disponibilité est notamment requise au regard de nombreuses et difficiles réalités sociales et professionnelles, pour pouvoir adhérer et travailler au sein de l'association. Le vétérinaire congolais reste disponible, prêt à se rendre là où le devoir l'appelle pour l'intérêt de la société.

3.7 Redevabilité

La redevabilité fait allusion à l'obligation de rendre compte sur la manière dont on s'est acquitté des tâches reçues et sur les résultats auxquels on a abouti. Il s'agit ici de garantir la bonne gouvernance pour accroître l'adhésion des membres, permettre la continuité de l'association et éviter le malaise collectif.

3.8 Transparence

Les membres ayant reçu la charge de l'exercice d'une responsabilité de manière permanente ou à titre temporaire ont l'obligation de se soumettre au contrôle de l'association à travers les mandataires désignés par celle-ci et en particulier de rendre compte de l'utilisation des ressources mises à leur disposition. La transparence concerne également le processus de prise de décision au sein de tous les organes, du sommet à la base. Les critères et les mécanismes selon lesquels les animateurs de ces organes prennent les décisions dans le cadre de leurs responsabilités doivent être connus et même expliqués le plus clairement possible.

3.9 Confraternité

De manière simple, cela signifie avoir des rapports amicaux entre confrères. Au sein de l'AMVC, ce principe est plus qu'un engagement et une obligation à entretenir des rapports de cordialité et d'entraide dans le cadre de la profession. C'est aussi un engagement pour le recours à l'arbitrage de l'AMVC en cas de conflit de nature professionnel.

4. Analyse du contexte institutionnel et du cadre de fonctionnement de l'AMVC

L'AMVC est une corporation des médecins vétérinaires de la RDC, son développement est tributaire du contexte institutionnel de ce secteur en RDC et de son dynamisme interne. La formulation des options stratégiques de l'AMVC s'est basée sur les opportunités et les menaces liées à son contexte institutionnel et sur les forces et les faiblesses qui caractérisent son propre fonctionnement.

5. Opportunités et menaces de l'AMVC

5.1 Opportunités

Les opportunités suivantes ont été identifiées comme pouvant influencer le développement de l'AMVC :

1. Libéralisation du fonctionnement des ASBL ;
2. Création de nouvelles Provinces avec possibilité de création d'emplois;
3. Existence des associations paysannes agropastorales;
4. Existence des écoles techniques agro-vétérinaires, : des écoles et institutions d'enseignement de la profession à tous les niveaux ;
5. Existence des Institutions de Micro-finance;
6. Création des parcs, des aires protégées et des réserves naturelles ;

-
7. Existence des pâturages et d'espaces d'élevage ;
 8. Dissémination des institutions de formation au métier.

5.2 Menaces

Les menaces ci-après peuvent compromettre la réalisation de la mission de l'AMVC :

1. Non-respect des droits des animaux ;
2. Recrudescence des opérations de braconnages et destruction des aires protégées ;
3. Insuffisance de laboratoires de recherche ;
4. Pillages à répétition des fermes ;
5. Textes légaux régissant la profession inadaptés ;
6. Récurrence des conflits fonciers ;
7. Insuffisance d'investissement ;
8. Absence d'une politique d'exploitation des ressources ;
9. Diminution de l'intérêt pour le métier auprès des jeunes ;
10. Mauvaise répartition de l'expertise sur le territoire national ;
11. Instabilité politique et insécurité dans certains coins de la RDC.

6. Forces et faiblesses de l'AMVC

6.1 Forces

Les membres de l'AMVC considèrent ce qui suit comme étant leurs points forts:

1. Existence des textes de base et légitimité de l'AMVC ;
2. Reconnaissance de l'AMVC ;
3. Présence des membres dans toutes les provinces ;
4. Collaboration effective avec les services et institutions étatiques ;
5. Capacité d'organisation de campagnes de vaccination ;
6. Capacité d'organisation de campagne de sensibilisation sur la santé animale ;
7. Régularité de la tenue des réunions (Bureaux de conseils provinciaux) et Assemblée Générale avec PV;
8. Expertise approuvée des membres dans tous les domaines du métier (administration, clinique, recherches, santé publique, etc.);
9. Affiliation de nouveaux membres et assistance aux membres pour des cas sociaux.

6.2 Faiblesses

Les faiblesses de l'AMVC sont les suivantes :

1. Léthargie dans les cotisations et impunité des membres;

-
2. Faible visibilité de l'AMVC;
 3. Non-respect des mandats et non existence du Bureau National;
 4. Manque de leadership et faible coordination des activités;
 5. Déficit communicationnel entre les membres;
 6. Opacité de la gestion financière;
 7. Désintéressement des membres qui sont dans le secteur privé aux activités de l'AMVC.

7 Cadre stratégique de l'AMVC 2016- 2022

Impact visé	<p>En RDC,</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La production animale est de bonne qualité, ● La consommation des denrées d'origine animale est sans risque ● La protection et la conservation de la faune sont mieux assurées 					
Objectif stratégique	<p>D'ici 6 ans, l'exercice de la profession vétérinaire est mieux normalisée et valorisée grâce à l'efficacité accrue de l'AMVC</p> <p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● % des praticants de la médecine vétérinaire qui sont identifiés et affiliés à l'AMVC comme corporation par rapport aux palmarès des universités. ● % des services publics et privés qui se réfèrent à l'AMVC pour l'identification et l'application des normes dans l'utilisation des médecins et techniciens vétérinaires 					
Axes stratégiques	<p>Axe 1 Recensement des médecins vétérinaires</p>	<p>Axe 2 Renforcement des capacités et du partenariat dans les domaines vétérinaires</p>	<p>Axe 3 Sensibilisation de la population et d'autres acteurs</p>	<p>Axe 4 Plaidoyer (dans les différents domaines)</p>	<p>Axe 5 Vulgarisation des normes régissant la profession</p>	<p>Axe 6 Coordination des activités</p>

<p style="text-align: center;">Résultats stratégiques</p>	<p>1.1. Une base des données mise à jour est disponible pour tous les médecins vétérinaires du pays avec informations complètes les concernant</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré de fonctionnalité et de mise à jour du site Web 	<p>2.1. Les compétences des médecins vétérinaires sont mises à jour pour maîtriser les épizooties</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives prises par l'AMVC pour le renforcement des capacités des médecins vétérinaires 	<p>3.1. L'information de base sur la protection des animaux est accessible à la population</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré de la pertinence, de la régularité et de la couverture des messages radio et écrits sur la protection des animaux diffusés 	<p>4.1. Une proposition de loi sur la réglementation de la profession vétérinaire est finalisée et déposée</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de la proposition de loi rédigée 	<p>5. Les normes essentielles sont connues (en matière de: protection, production et conservation d'animaux) et appliquées dans la profession vétérinaire</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • % répertoires de normes initiés par secteur et diffusé • % de labo et cliniques vétérinaires qui disposent de normes et les appliquent 	<p>6. La coordination des activités assurée efficacement</p> <p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre des visites de supervision effectuées par an avec application des recommandations • % des conseils provinciaux qui transmettent régulièrement les rapports au CA
--	---	--	--	--	---	---

<p>1.1. Ordre de Médecins vétérinaire créé et fonctionnel</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • % des vétérinaires qui recourent à l'Ordre pour la résolution de leurs différends et en sont satisfaits 	<p>1.1. Les accords de partenariats sont conclus avec les Ordres des vétérinaires et les organisations internationales pour l'échange d'expériences et les projets conjoints</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'accords conclus et mis en pratique 	<p>1.1. L'information de base sur les règles de l'hygiène alimentaire en rapport avec des denrées d'origine animale est accessible à la population</p> <p><u>Indicateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré de la pertinence, de la régularité et de la couverture des messages radio et écrits sur les règles relatives à la consommation des denrées d'origine animale diffusés 	<p>1.2. Un plaidoyer efficace est mené pour l'octroi des facilités aux activités des vétérinaires</p> <p><u>Indicateur</u></p> <p>Nombre de taxes supprimées ou allégées à l'importation des intrants et lors de la prestation des services</p>
<p>Résultats stratégiques</p>			

8. Les Hypothèses

Afin d'assurer efficacement la mise en œuvre du présent cadre stratégique, les suppositions suivantes doivent être prises en compte:

- (i). Les organisations paysannes et les fermes privées coopèrent avec l'AMVC dans l'application des normes et dans l'échange des informations;
- (ii). Les services étatiques reconnaissent la légitimité de l'AMVC et coopèrent positivement avec l'association, en particulier dans le contrôle de l'application des normes (abattoirs, services de quarantaine, campagne de sensibilisation, vaccination);
- (iii). L'affectation des médecins vétérinaires, particulièrement en provinces, est effective et régulière;
- (iv). Les universités coopèrent positivement avec l'AMVC en lui fournissant les informations scientifiques et techniques requises.

9. Les préalables

Les activités reprises dans le tableau ci-dessous sont indispensables avant de passer à la mise en œuvre de ce plan stratégique. Elles sont considérées comme des préalables pour l'efficacité et la concrétisation de ce plan.

N°	Préalables (activités)	Périodes	Responsables	Responsible suivi	Evaluation
1	Assurer l'acquisition du bureau de la coordination nationale	Sept-Déc. 2016	Conseils provinciaux : Présidents	Comité national : 2 trésoriers	Fin Déc. 2016
2	Mettre à jour les coordonnées des membres (téléphones, e-mail, adresse physique)	Sept-Oct.	- Les bureaux des Conseils Provinciaux : 1er V/P	Comité national : 1er Secrétaire	Fin Nov. 2016
3	Mettre en place des animateurs compétents ayant une vision à tous les niveaux	Sept- Mars 2017	Comité national : 1 ^{er} Vice-Présidente	2eme Secrétaire national	Fin Mars 2017
4	Assurer la validation et la vulgarisation de la Vision et de la mission	Sept - Décembre 2016 -	Conseil d'Administration AMVC	2eme Vice-président	Fin Déc. 2016
5	Revisiter Les Textes juridiques (Statuts, ROI, Code de Déontologie) pour les adapter à la vision et aux options du plan stratégique	Oct. - Déc. 2016	1ere V/P & 2 ^{ème} Secrétaire National	Président du CA	Janv. 2017
6	Organiser des rencontres d'échange régulières pour améliorer la confiance en soi ainsi que la confiance mutuelle	Sept. 2016 - Mars 2016	Président au niveau national /Provincial	Commission des conflits	Mars 2017

10. Les résultats et les actions prioritaires retenues

Etant donné que le mandat du Conseil d'administration est de 3 ans renouvelable une seule fois, les actions prioritaires ont été identifiées pour les 3 premières années, en fonction de leur faisabilité et de leur importance. Ainsi, les chiffres 1, 2, 3 correspondent respectivement à la première, deuxième et troisième année. Les activités sans indication de priorité seront menées au cours des 3 années suivantes.

Résultats	Activités	Niveau de priorité
R.1.1. Une Base des données mise à jour est disponible pour tous les médecins vétérinaires du pays avec informations complètes les concernant	Mettre en place le site web	1
	Acquérir les matériels informatiques	1
	Assurer l'enregistrement des membres	1
R.1.2. Ordre De Médecin vétérinaire créé et fonctionnel	Elaborer le projet de texte de création de l'Ordre de Médecins vétérinaires	1
	Mener les plaidoyers auprès des autorités pour la reconnaissance de l'Ordre des médecins vétérinaires	1
R.2.1. Les compétences des médecins vétérinaires sont mises à jour pour maîtriser les épizooties	Faire un état des lieux des épizooties récurrentes en RDC	2
	Former les acteurs à la prise en charge de nouvelles épizooties	2
	Répertorier les maladies par catégorie	2
	Identifier et exploiter les opportunités de renforcement des capacités en faveur des membres	2

R.2.2. Les accords de partenariats sont conclus avec les Ordres des médecins vétérinaires et les organisations internationales pour l'échange d'expériences et les projets conjoints	Identifier les institutions pertinentes et partenaires potentiels	3
	Conclure les accords de partenariat avec les partenaires	3
	Assurer les échanges d'expériences avec les organisations nationales et internationales dans les matières vétérinaires	3
R.3.1. L'information de base sur la protection des animaux est accessible à la population	Vulgariser la loi sur les espèces protégées	
	Mener des actions de plaidoyer pour la protection de la faune	
	Organiser des émissions radio télévisé sur la protection des animaux	
R.3.2. L'information de base sur les règles de l'hygiène alimentaire en rapport avec des denrées d'origine animale est accessible à la population	Organiser des émissions radio télévisé sur les conditions d'hygiène alimentaire des denrées d'origine animale	
	Vulgariser des bonnes pratiques d'élevage	
	Appuyer l'organisation des foires agro-pastorales	
R.4.1. Une proposition de loi sur la réglementation de la profession vétérinaire est finalisée et déposée	Rédiger et soumettre la proposition de loi sur la réglementation de la profession vétérinaire	2
	Faire le plaidoyer pour l'acceptation du projet de loi sur la réglementation de la profession vétérinaire	2

R.4.2.Un plaidoyer efficace est mené pour l'octroi des facilités aux activités des vétérinaires	Identifier les besoins de développement des activités vétérinaires	
	Organiser le plaidoyer pour les appuis et la réduction des taxes des prestataires vétérinaires	
R.5.Les normes essentielles sont connues (en matière de: protection, production et conservation d'animaux) et appliquées dans la profession vétérinaire	Répertorier les normes essentielles (Production, Protection et Conservation) sur les pratiques vétérinaires	3
	Produire le recueil des normes essentielles et le diffuser	3
	Former les acteurs sur l'application des normes essentielles	3
R.6.la coordination des activités est assurée efficacement	Assurer efficacement l'administration de l'association	1
	Organiser les missions de supervision en provinces	1
	Organiser des rencontres provinciales	1
	Représenter l'AMVC auprès des tiers	1
	Mener le plaidoyer auprès des partenaires	1
	Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation des activités	1

11. Plan d'actions

Activité	Prio- rité	Année 1				Année 2				Année 3				Responsable	Evalua- tion		
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
R.1.1. Une base des données mise à jour est disponible pour tous les vétérinaires du pays avec informations complètes les concernant																	
Mettre en place le site web	1	X													Sec 1, Sec 2, Très 1	Men- suelle	
Acquérir les matériels informatiques	1	X													Près du CA, 2ème V/P, Très 1	Trimes- trielle	
Assurer l'enregistrement des membres	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Près et Secr- Prov, Secr 1, Très 1	Trimes- trielle	
R.1.2. L'Ordre de Médecins vétérinaires créé et fonctionnel																	
Elaborer le projet de texte de création de l'Ordre de Médecins vétérinaires	1	X														1ere V/P, 2ème Secr, Prés CInsp	Men- suelle
Mener les plaidoyers auprès des autorités pour la reconnaissance de l'ordre des médecins vétérinaires	3	X	X	X	X										Près CA, Prés com gestion des Conflicts	Trimes- trielle	



R.2.1. Les Compétences des médecins vétérinaires sont mises à jour pour maîtriser les épizooties																
Faire un état des lieux des épizooties récurrentes en RDC	2				X	X									1 ^{ère} V/P, Prés co-mInsp	Trimes-trielle
Former les acteurs à la prise en charge de nouvelles épizooties	2					X									1 ^{ère} V/P, Sect2, Expert	Annuelle
Répertorier les maladies par catégorie	2					X									Prés CA, Com Insp, 1erSecr	Annuelle
Identifier et exploiter les opportunités de renforcement des capacités en faveur des membres	2	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Prés CA, Com Insp, 1erSecr	Trimes-trielle
R.2.2. Les accords de partenariats sont conclus avec les Ordres des médecins vétérinaires et les organisations internationales pour l'échange d'expériences et les projets conjoints																
Identifier les institutions pertinentes et partenaires potentiels	3	X	X	X	X				X				X		Prés CA, 1 ^{er} VP, Com Insp, 1erSecr	Trimes-trielle
Conclure les accords de partenariat avec les partenaires	3	X						X					X		1 ^{ère} V/P, Com Insp, 1erSecr	Annuelle

Assurer les échanges d'expériences avec les organisations nationales et internationales dans les matières vétérinaires	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Prés CA, 1ère V/P, Com Insp, 1er Secr	Trimes- trielle
R.3.1. L'information de base sur la protection des animaux est accessible à la population																		
Vulgariser la loi sur les espèces protégées															X		1er Secr, Com Agré- ment, Com Fin	Trimes- trielle
Mener des actions de plaidoyer pour la protection de la faune	X	X	X	X													Prés CA, Prés com gestion des Conflits	Trimes- trielle
Organiser des émissions radio télévisé sur la protection des animaux																	1er Secr, Com Agré- ment, Com Fin, Très 2	Trimes- trielle
R.3.2. L'information de base sur les règles de l'hygiène alimentaire en rapport avec des denrées d'origine animale est accessible à la population																		
Organiser des émissions radio télévisé sur les conditions d'hygiène alimentaire des denrées d'origine animale																	1er Secr, Com Agré- ment, Com Fin	Men- suelle

Organiser des rencontres provinciales	1				X				X					X	CA	Annuelle
Représenter l'AMVC auprès des tiers	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CA	Trimes- trielle
Mener le plaidoyer auprès des partenaires	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CA	Semes- trielle
Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation des activités	1	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	CA	Semes- trielle

12. Le Budget pour années 1 à 3

Description des activités	Prio-rité	Ressources requises	Quan-tité	Coût Unitaire USD	Coût Total USD	Année 1	Année 2	Année 3
R1.1. Une base des données mise à jour est disponible pour tous les Médecins vétérinaires du pays avec informations complètes les concernant								
1. Mettre en place le site web								
• Réunir les photos / documentation relative à l'organisation	1							
• Contacter une maison	1	Loyer pour le local	39	700	27300	10500	8400	8400
• Ouvrir un site dynamique	1	site	1	1200	1200	1200	0	0
• Proposer un nom du domaine	1	Domaine .com	3	20	60	20	20	20
• Former le Webmaster	1	Webmaster	1	250	250	250	0	0
• Former le Webmaster	1	Kit Mobilier	2	3000	6000	3000		3000

2. Renouveler annuellement l'espace d'hébergement	1	Espace d'hébergement	3	470	1410	470	470	470
	1	Kit informatique / serveur	1	850	850	850	0	0
	1	Abonnement Connexion internet/ Modem	36	100	3600	1200	1200	1200
	1	Achat Modem	6	100	600	200	200	200
	1	Secrétaire permanent	36	300	10800	3000	3720	4080
	1	Rémunération Webmaster	36	300	10800	3000	3720	4080
		S/Total 1.1.1 et 1.1.2			62870	23690	17730	21450
3. Acquérir les outils informatiques.								
• Mobiliser les ressources financières	1	Kit Informatique	2	500	1000	500	0	500
• Lancer les appels d'offre	1	Consommables (Cartouches, papiers, classeurs, agrafeuse, perforateur, flash disque...)	36	100	3600	1200	1200	1200

<ul style="list-style-type: none"> ● Sélectionner les mieux offrants, passer commande, acheter /acquérir matériels 	communication	36	50	1800	600	600	600
	S/Total 1.1.3			6400	2300	1800	2300
4. Assurer l'enregistrement des membres							
<ul style="list-style-type: none"> ● Contacter les provinces pour sensibilisation des membres 	1 Kit informatique	0	0	0	0	0	0
<ul style="list-style-type: none"> ● Mettre à jour les listes de membres. 	1 Consommables (Cartouches, papiers, classeurs,agrafeuse, perforateur, flash disque...)	36	100	3600	1200	1200	1200
<ul style="list-style-type: none"> ● Transmettre les listes au Webmaster 	1 Communication	36	50	1800	600	600	600
	S/Total 1.1.4			5400	1800	1800	1800
R1.2. Ordre des Médecins vétérinaires créé et fonctionnel							

R.2.1 Les compétences des médecins vétérinaires sont mises à jours pour maîtriser les épizooties									
1. Faire un état des lieux des épizooties récurrentes en RDC		Facilitateur/Honoraires 4*4jours	16	250	4000	2000	2000	2000	0
	2	Participants 26 Mvét + 26 agents de l'Etat	104	20	2080	1040	1040	1040	0
	2	Fournitures/consommables	1	50	50	25	25	25	0
		Transport Facilitateur	16	20	320	160	160	160	0
		Transport des participants	104	300	31200	15600	15600	15600	0
		Communication	26	5	130	65	65	65	0
		Location salle 4	8	50	400	200	200	200	0
	S/Total 2.1.1			38180	19090	19090	19090	0	
2. Former les acteurs à la prise en charge de nouvelles épizooties		Niveau provincial							

	2	Formateurs 52	104	20	2080	0	2080	0
		Enquêteurs par territoire 5*150*4 jours	3000	10	30000	0	30000	0
		Communication	150	3	450	0	450	0
		Déplacement des enquêteurs 750	750	50	37500	0	37500	0
		Formulaire de demande			0	0	0	0
		S/Total 2.1.2			70030	0	70030	0
3.	2	Répertorier les maladies par catégorie animateur par province /mois	936	20	18720	0	18720	0

2. Conclure les accords de partenariat avec les partenaires									
	3. assurer les échanges d'expérience avec les organisations nationales et internationales dans les matières vétérinaires	3	Acteurs 1 pers/ voyage/(argent de poche, communication) :7 jours* 6 voyages	42	150	6300	2100	2100	2100
		3	Voyages décharge : 2 voyages /an pendant 3 ans Afrique de l'Est (Tanzanie) et Cameroun	6	1000	6000	2000	2000	2000
		3	séjour et autres frais 7 jours *6 voyages (logement, restauration)	42	100	4200	1400	1400	1400
	3	transport décharge à Kinshasa: 20 échanges par an *3 ans	60	30	1800	600	600	600	
		S/Total 2.2			18300	6100	6100	6100	

R.3.1. L'information de base sur la protection des animaux est accessible à la population									
1. Vulgariser la loi sur les espèces protégées	1	Transport de l'équipe d'animation à la radio par province 5\$/émissions*2 pers*4	20	250	5000	2000	1500	1500	1500
2. Mener des actions de plaidoyer pour la protection de la faune	3	Emission radiodiffusé	20	250	5000	2000	1500	1500	1500
3. Organiser des émissions radio-télévisé sur la protection des animaux	3	Achat tranche radio sur 1 semestre sur 26 provinces	150	100	15000	5000	5000	5000	5000
		S/Total 3.1			25000	9000	8000	8000	8000
R.3.2. L'information de base sur les règles de l'hygiène alimentaire en rapport avec des denrées d'origine animale est accessible à la population									
1. Organiser des émissions radio télévisé sur les conditions d'hygiène alimentaire des denrées d'origine animale	2	Achat tranche radio sur 1 semestre sur 26 provinces	150	100	15000	3000	6000	6000	6000

2. Vulgariser des bonnes pratiques délévage	3	Sensibilisateurs par territoire 5*150*4 jours	3000	5	15000	5000	5000	5000	5000
3. Appuyer l'organisation des foires agropastorales	2	Location espace	10	200	2000	600	700	700	700
		S/Total 3.2			32000	8600	11700	11700	
R.4.1 Une proposition de la loi sur la réglementation de la profession vétérinaire est finalisée et déposée									
1. Assurer la logistique pour l'équipe de travail	2	Consommables(- Cartouches, pa-piers, classeurs, agrafeuse, perforateur, flash disque...)	30	50	1500	1500	0	0	0
2. Rédiger et sou-mettre la proposition de la loi aux autorités	2	Collation pour Equipe de travail (4)	20	25	500	500	0	0	0
		S/Total 4.1			2000	2000	0	0	0
R.4.2. Un plaidoyer efficace est mené pour l'octroi des facilités aux activités vétérinaires									

1. Répertoire les normes essentielles (production, protection et conservation) sur les pratiques vétérinaires	3	3	facilitateurs/Honoraires 4*10 jours	40	250	10000	0	0	10000							
2. Produire le recueil des normes essentielles et le diffuser	3	3	Participants 2 par province (Mvet& agent de l'Etat)	208	20	4160	0	0	4160							
										Modules	52	30	1560	0	0	1560
										Transport Facilitateur	16	20	320	0	0	320
										Transport des participants	104	300	31200	0	0	31200
										Communication	26	5	130	0	0	130
										Location salle : 4	8	50	400	0	0	400
S/Total	5		47770	0	0	47770										
R.6. La coordination des activités assurée efficacement																

1. Assurer efficacement de l'association	1	Voyages de supervision 2/prov*26*3=	156	800	124800	41600	41600	41600	41600
2. Organiser les missions de supervision en provinces	1	Transport local	156	100	15600	5200	5200	5200	5200
3. Organiser les rencontres provinciales	1	Séjour	936	100	93600	31200	31200	31200	31200
4. Représenter l'AMVC auprès des tiers	1	Rencontres annuelles1*3	3		0	0	0	0	0
5. Mener le plaidoyer auprès des partenaires	1	Voyages des membres 26* 500 \$ *3=	78	500	39000	13000	13000	13000	13000
6. Assurer le contrôle, le suivi et l'évaluation des activités	1	Séjour =26*260*3	78	260	20280	6760	6760	6760	6760
		S/Total 6			293280	97760	97760	97760	97760
		Total Général du PS			697990	180740	312870	204380	204380

ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Structure: AMVC - CONSEIL D'ADMINISTRATION

PLAN DE TRAVAIL 2017 - CAHIER DES CHARGES

N° d'activités	NIVEAU D'INTERVENTION	STRATEGIES	ACTIONS A MENER	Agenda	Responsable de la réalisation de l' action	% de réalisation
1.1	Présidence de la République	<ul style="list-style-type: none"> o Inscription des activités vétérinaires⁹ à l'agenda de la présidence de la République (nomination d'un Vétérinaire conseiller en charge des questions d'élevage). o Mise en copie de toutes les questions liées aux textes réglementaires (ex La COP XXI ; Identifier la structure de gestion de la question 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Contact 2. Audiences 3. Memos 		<ul style="list-style-type: none"> Df Somplo (1, 2, 3) Df Businge (1, 2, 3) Df Mangindu (1, 2, 3) 	
1.2	Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> o Appui au Gouvernement en matière de renforcement des capacités dans le domaine professionnel vétérinaire (amélioration des élevages, transformation...) o Appui au Gouvernement en matière de renforcement des capacités dans le domaine professionnel vétérinaire (amélioration des élevages, transformation...) o Expertise en matière de coopération du Gouvernement avec d'autres organisations o Elaboration des projets ou des programmes nationaux du secteur agro-vétérinaire) o Affectation des experts selon la base (Banque) des données et mise à jour des Médecins vétérinaires o Lois portant Ordre des Médecins Vétérinaires o Lois portant promotion de la profession vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des Ministères avec lesquels collaborer : 1. Agriculture, Développement Rural, Santé, Environnement, Genre Famille et Enfant, Affaires Intérieures et Décentralisation, Plan, Coopération, Finances et Budget, Commerce Extérieur, Petites et Moyennes Entreprises, 2. Spécifiquement pour le Ministère du Plan (déposer tous les textes, Plans d'actions et projets), solliciter l'invitation à toutes les communications et entrées ayant trait aux questions de financement des projets par les bailleurs, de formation pour la mise en niveau et le renforcement des capacités. 3. Contacts, plaidoyer et suivi d'actions 		<ul style="list-style-type: none"> Df Stella (1, 2, 3) Df Malala (1, 2, 3) Df Mangindu (1, 2, 3) 	

		<ul style="list-style-type: none"> o Suivi de la loi portant création de l'Ordre des Médecins Vétérinaires o Appui financier aux projets de développement et promotion de la profession o Courroie de transmission entre le Gouvernement et les membres de l'AMVC 					
		<ul style="list-style-type: none"> o Suivi de la loi portant création, organisation et fonctionnement de l'Ordre des Médecins Vétérinaires o Expertise dans l'élaboration des lois en matière d'élevage (affectation, consultations de l'Association). o Collaboration dans les concepts o Collaboration dans le domaine de la Santé o Collaboration Interprofessionnelle pour la consultation, l'élaboration et l'interprétation des textes de lois. o Collaboration avec les Organisations locales 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lobbying, 2. Sollicitation de l'invitation autour des questions spécifiques liées au dossier de l'Ordre et de l'élevage, 3. Proposition de l'expertise des Méd. Vét. 	<ul style="list-style-type: none"> o Identification d'autres corporations, o Echanges et suivi des relations 1. Ordre des Médecins, 2. Ordre des Pharmaciens, 3. Ordre des Chirurgiens Dentistes, 4. Ordre des Infirmiers, 5. Association des Techniciens Vétérinaires, Biologistes, 1. Association des Ingénieurs Agronomes, 2. Ordre des Avocats, 3. Ordre des Experts Comptables 	<p>Dr Matata (1, 2, 3) Dr Mangindu (1, 2, 3)</p> <p>Dr Stella (1, 2, 3) Dr Matata (1, 2, 3, 6) Dr Mangindu (2, 4, 5) Dr Tshibangu (1, 2, 3) Dr Matata (4, 5, 6)</p> <p>Dr Kajinga (1) Dr Matata (2, 3)</p> <p>PCA-Dr Bruno Miteyo (3, 4, 5) Dr Mangindu (1, 2)</p>		
1.3	Parlement						
1.4	Corporations intérieures						
AXE 2	PROMOTION PARTENARIAT AVEC L'EXTERIEUR						
2.1	Corporations extérieures	o Partenariat	Identification, échanges, jumelages				PCA/Dr Bruno Miteyo

3.2	Services de coopérations (Ambassades et Corps Consulaires) Organismes internationaux	1. Partenariat en matière dans le domaine agro-vétérinaire, industrie agro-alimentaire et pharmaceutique, 2. Appui technique et financier	Identification, échanges, jumelages, lobbying	Dr Willy Kabamba (1, 2) Dr Mangindu (1, 2)
		o Identification des organismes internationaux et des domaines de coopération	Identification, échanges, jumelages	Dr Kajinga Dr Matata Dr Sompo Dr Businge Dr Matata
AXE 3	PROMOTION ET PARTENARIAT AVEC LES PROVINCES			
3.1	Gouvernements Provinciaux	Inscrite les activités vétérinaires à l'agenda de l'Exécutif provincial	o Contact, audiences sollicitées pour les questions spécifiques	2 ^e VP/CA avec les Prés. Cons. Provinciaux
		Obtenir l'appui du Gouvernement provincial dans le renforcement des capacités	o Plaidoyer, memos et lobbying pour déposer les textes, les Plans d'actions et des projets ayant trait aux questions de financement o Renforcement des capacités	2 ^e VP/CA avec les Prés. Cons. Provinciaux
3.2	Conseils Provinciaux	Activités Vétérinaires :	1. Elevage et Industrie agro-alimentaire, 2. Sécurité alimentaire, Abattoirs, 3. Laboratoires Vét., Officines Vét., 3. Cliniques Vét., 4. Conception des projets sur la production, la santé animale et les épidémies. 5. Aires protégées	2 ^e VP/CA avec les Prés. Cons. Provinciaux
		Affiliation des Médecins Vétérinaires	Suivi des affiliations des membres conformément aux Statuts et ROI (RégI. Ord. Int.) et mise à jour d'une base des données	2 ^e VP/CA et Prés. Commissions
3.2	Conseils Provinciaux	Cotisations des Méd Vét : faisabilité, sensibilisations des membres	Suivi du recouvrement des cotisations sans trop d'obstacles à la source	2 ^e VP/CA et Prés. Commissions
		Conflits entre Méd. Vét.	Gestion des conflits entre Confères	2 ^e VP/CA et Prés. Commissions
3.2	Conseils Provinciaux	Inspections professionnelles du secteur agro-vétérinaire	Inspection et suivi des relations avec les tiers en cas de manquement dans le chef des confères	2 ^e VP/CA et Prés. Commissions
		Activités génératrices de revenus (AGR)	1. Contact avec les Ministères de l'IPMEA, Sociétés de micro-finance, banques pour les activités bancaibles	PCA-Dr Bruno Miteyo

PROMOTION ET PARTENARIAT AVEC LES MILIEUX SCIENTIFIQUES ET ACADEMIQUES				
AXE 4	Enseignement Supérieur et Universitaire	-Identifier les Institutions d' ESU, organisant des études en médecine vétérinaire -Déterminer les matières de coopération -Assurer le renforcement des capacités	Contact, Identification, Plaidoyer et Lobbying	Dr Willy Kabamba
4.2	Centres culturels et touristiques	-Promouvoir la profession : ex. les médias -Offrir l'expertise auprès des promoteurs -Organiser des foires et autres cercles d'échanges	Contact, Identification, Plaidoyer et Lobbying	Dr Matata
4.3	Instituts d'Enseignement Techniques	Expertises (conception et étude des projets) Formation et renforcement des capacités, Eveil de la conscience à la profession vétérinaire	Identification, Contact, Plaidoyer et Lobbying	Dr J.C. Businge

Fait à Kinshasa, le 15 janvier 2017

Dr Bruno MITEYO NYENGE
Président du Conseil d'administration



**Corporation professionnelle, ASBL dotée de la Personnalité civile par
l'Ordonnance n°89-087 du 12 mai 1989 : F.92/7824
Compte AMVC -RDC : 200-00151180 USD et 200-00151181 CDF à l'IFOD, 00101 -
1287122-55 CDF et 00101-1287125-45 USD à la BCDC.**

*E-mail : amvcca2016@gmail.com
Contacts : (00243) 81 88 79 746 - 9999 88 725
Avenue Basoko n°026, Kinshasa/ Gombe*